

« Commune Nature » : encourager les collectivités en action

Initiée en 2011 par la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'opération « **Commune Nature** » s'adresse aux plus de 5 000 communes, communautés de communes, agglomérations du Grand Est ainsi qu'aux autres structures gestionnaires d'espaces verts. Concrètement, cette démarche permet aux collectivités volontaires de mettre en place des pratiques plus durables en matière de non-utilisation de pesticides pour la gestion des voiries ou encore d'espaces verts et autres espaces publics. Au total, pour cette édition 2021, **254 communes et 34 gestionnaires d'espaces seront distingués à l'échelle du Grand Est.**

Depuis le lancement du dispositif en 2011, 612 communes et 48 gestionnaires d'espaces ont été labellisées.

Calendrier des cérémonies de remises des distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » :

- **Mardi 23 novembre à 14h30 à Vendenheim (67) - 1 Allée du château de Sury, Espace le Kaleido**
- **Jedi 25 novembre à 14h à Lunéville (54) - 2 Cour de Verdun**
- **Jedi 2 décembre à 14h30 à Les Hautes Rivières (08) - Rue du château d'eau, salle Elie Badré**

Un engagement responsable et volontaire

Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent désormais à tous (cf. [loi Labbé](#)), ces distinctions donnent **l'opportunité aux communes et gestionnaires d'espaces de faire reconnaître leur engagement volontaire**, l'implication de leurs équipes, les solutions mises en œuvre, etc., auprès du grand public.

Conscients que cette démarche impose de faire des choix, de revoir les pratiques, de développer des actions d'information et de pédagogie, de repenser parfois l'aménagement urbain, la Région et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont souhaité que cet engagement puisse être progressif, gage par ailleurs de pérennité. **Les distinctions « Commune Nature » et « Espace Nature » valorisent et récompensent les efforts de chacun quel que soit son stade d'engagement**, l'important étant la prise de conscience et la volonté de **vouloir faire autrement.**



Préserver la qualité de l'eau : une 4ème libellule pour aller encore plus loin !

En 2017, une **charte régionale d'entretien des espaces communaux publics** a été mise en place pour faire face à l'évolution de la réglementation et à l'enjeu de préservation des ressources en eau. Elle permet aux communes et gestionnaires d'espaces de s'adapter progressivement aux démarches vers le **zéro pesticide** en rehaussant, au fur et à mesure, les trois différents niveaux d'exigence symbolisés par une, deux ou trois libellules. L'objectif est de les accompagner et de les encourager dans la **suppression de tout traitement chimique.**

Pour cette nouvelle édition, un 4^{ème} niveau de distinction, aussi appelé niveau « bonus », a été créé, intégrant de nouveaux critères tels que la préservation de la biodiversité, la protection et la reconquête de la qualité des eaux, l'adaptation au changement climatique, le développement de la nature en ville, la limitation de l'imperméabilisation des sols, etc.... Ce niveau, par ailleurs très exigeant, a pour objectif d'accompagner les communes et gestionnaires afin qu'ils puissent monter en qualité.

La préservation, la reconquête et le suivi de la qualité des eaux souterraines constituent un enjeu clef de la Région Grand Est et des agences de l'eau pour garantir à tous l'accès à une ressource et une alimentation en eau potable pérenne.



Consultez la plaquette d'information « [Ma commune nature](#) » sur le site de la Région Grand Est.
En savoir plus sur la démarche sur : grandest.fr/commune-nature et eau-rhin-meuse.fr

CONTACTS PRESSE

Région Grand Est : Isabelle Diller – 06 19 49 28 89 – presse@grandest.fr - isabelle.diller@grandest.fr
Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Florence Chaffarod – 06 72 79 28 67 – florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr